

2021

RAPPORT DE GESTION

→ GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL SA



SOMMAIRE

I.	DONNÉES JURIDIQUES	3
II.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	5
III.	LE GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL EN 2021	6
IV.	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	7
V.	FISCALITÉ	7
VI.	BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021	8
VII.	SOMMES DISTRIBUÉES AU TITRE DES 3 DERNIERS EXERCICES.....	10
VIII.	INFORMATIONS SUR LE CAPITAL	10
IX.	MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET MANDATS SOCIAUX	11
X.	ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE.....	12
XI.	PERSPECTIVES	12
XII.	RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES.....	13

G A C M S A

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
 au capital de 1 241 034 904,00 euros
 RCS STRASBOURG B 352 475 529
 Siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

I. DONNÉES JURIDIQUES

A. CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 31 DÉCEMBRE 2021

Président

M. Nicolas Théry

Vice – présidente

Mme Isabelle Pitto

BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL

représentée par Mme Christelle Dantras

CAISSE DU CRÉDIT MUTUEL DU SUD EST

représentée par M. Jean-Luc Robischung

CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL

représentée par M. Éric Petitgand

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE

représentée par M. Jean-Loïc Gaudin

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE

représentée par M. Éric Charpentier

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL OCÉAN

représentée par M. Jean-Pierre Morin

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT MUTUEL DE LOIRE-ATLANTIQUE ET DU CENTRE-OUEST

représentée par M. Dominique Bellemare

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL DAUPHINÉ-VIVARAIS

représentée par Mme Marie-Rose Moulin

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL DE NORMANDIE

représentée par M. Stéphane François

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL DU CENTRE

représentée par Mme Isabelle Ogée

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL ÎLE-DE-FRANCE

représentée par M. Raphaël Rebert

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL MÉDITERRANÉEN

représentée par M. Maurice Zirnhelt

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL MIDI ATLANTIQUE

représentée par M. Jean-Marc Mathioudakis

CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

représenté par M. Éric Cotte

FÉDÉRATION DU CRÉDIT MUTUEL CENTRE EST EUROPE

représentée par Mme Nathalie Noël

B. DIRECTOIRE

Président

M. Pierre Reichert

Membre

M. Daniel Baal

Membre

M. Nicolas Govillot

Membre

M. François Martin

Membre

Mme Isabelle Soubari

C. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SAS

représenté par M. Sébastien Arnault

Cabinet KPMG SA

représenté par Mme Francine Morelli

D. IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Conformément aux articles L.225-102-1 et R.225-104 du Code de commerce, la société est tenue de communiquer, dans le rapport de gestion, une déclaration de performance extra-financière (ci-après « DPEF ») dès lors que son chiffre d'affaires ou son bilan dépasse 100 millions d'euros et ses effectifs excèdent 500 salariés.

Le GACM SA étant intégré au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la DPEF est produite au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et intégrée dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Les informations en matière de taxonomie verte qui doivent être incluses dans les déclarations de performance extra-

financières (DPEF) publiées à compter du 1^{er} janvier 2022 en application du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sont également produites par Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Cette application est en cohérence avec la question n°4 de la FAQ de la Commission Européenne concernant les obligations de communication des informations en matière de taxonomie verte.

Les travaux dans ce domaine sont menés par un groupe de travail constitué au niveau de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Le GACM SA met en œuvre les actions retenues en la matière.

II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Optimisation de la structure du capital du Groupe des ACM et versement d'un dividende exceptionnel

Dans le but d'optimiser la structure de ses fonds propres, le GACM SA a réalisé, le 21 octobre 2021, une émission inaugurale de dette subordonnée Tier 2 d'un montant global de 750 millions d'euros sur le marché non réglementé Euronext Growth.

Les titres émis ont une maturité de 20,5 ans avec une option de remboursement anticipé exerçable entre 10 et 10,5 ans. Le taux de coupon, est fixe sur les 10,5 premières années, à 1,85 %, puis variable à Euribor 3 mois +2,65 % jusqu'à maturité. Les titres ont fait l'objet d'une notation Baa1 par

Moody's, au même titre que les deux principales filiales du GACM SA, ACM IARD SA et ACM Vie SA, toutes deux notées A1.

Parallèlement, et à la suite de l'assemblée générale réunie le 15 décembre 2021, la société GACM SA a procédé à un versement de dividende exceptionnel d'un montant de 1,5 milliard d'euros. Aucun dividende n'avait été préalablement versé en 2020 et en 2021, conformément aux recommandations de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et du Comité Européen du Risque Systémique (ESRB).

III. LE GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL EN 2021

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (GACM SA) est une société de groupe d'assurance au sens de l'article L.322-1-2 du Code des assurances dont l'activité principale consiste à acquérir et à gérer des participations, principalement dans des sociétés d'assurance et de réassurance. Le GACM SA n'a pas d'activité opérationnelle propre.

Le GACM SA est ainsi la société mère :

- des sociétés d'assurance vie :
 - ACM VIE SA (mixte) ;
 - North Europe Life Belgium (NELB) SA de droit belge ;
 - et International Crédit Mutuel Life (ICM LIFE) SA de droit luxembourgeois.
- des sociétés d'assurance non-vie :
 - ACM IARD SA ;
 - Sérénis Assurances SA ;
 - Partners Assurances SA de droit belge.

- de la société holding GACM España SA de droit espagnol ;
- de diverses sociétés de services telles que ACM COURTAGE SAS et ACM SERVICES SA.

Le GACM SA détient également des participations dans d'autres sociétés :

- 10,0 % du capital du groupe d'assurance canadien Desjardins ;
- 30,0 % du capital de la société d'assurance tunisienne Astree SA.

Les entités non capitalistiques, les Assurances du Crédit Mutuel Vie, société d'assurance mutuelle, et la MTRL, mutuelle du livre II du Code de la mutualité, sont liées par des conventions d'affiliation au GACM SA. Elles font partie intégrante du Groupe et sont incluses à ce titre dans les comptes consolidés du GACM SA.

IV. RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice 2021 s'établit à 549 millions d'euros, en hausse de 246,2 % par rapport à l'exercice précédent (158 millions d'euros).

(en millions d'euros)

	2021	2020	Var.	Var. (%)
Produits d'exploitation	4	-	4	n/a
Produits financiers	556	34	522	n/a
<i>dont produits financiers de participations</i>	555	33	522	n/a
<i>dont autres intérêts et produits assimilés</i>	-	1	- 1	- 100,0 %
<i>dont différences positives de change</i>	1	-	1	n/a
<i>dont reprises de provisions sur titres de participations</i>	-	-	-	n/a
Produits exceptionnels	-	402	- 402	- 99,9 %
Total des produits	560	436	124	28,5 %
Charges d'exploitation	6	3	4	122,7 %
Charges financières	5	9	- 4	- 46,8 %
<i>dont différences négatives de change</i>	-	8	- 8	- 99,5 %
Charges exceptionnelles	-	267	- 267	- 100,0 %
Impôts sur les bénéfices	-	- 1	2	n/a
Total des charges	12	278	- 266	- 95,9 %
Résultat net	549	158	390	246,2 %

Le résultat net en forte hausse entre les deux exercices s'explique notamment par le versement d'un dividende exceptionnel de la part de la filiale ACM VIE SA en décembre 2021 pour un montant de 550 millions d'euros, alors qu'aucun dividende n'avait été versé de la part des filiales françaises du GACM en 2020.

Par ailleurs, le résultat exceptionnel est proche de zéro en 2021. L'année précédente, ce poste enregistrait notamment les effets des échanges de titres de capital et de dettes du groupe Desjardins ainsi que de la réduction de capital d'ICM LIFE SA.

V. FISCALITÉ

Le GACM SA est la société mère du groupe fiscal dont les membres sont :

- ACM IARD SA ;
- ACM VIE SA ;
- ACM VIE SAM ;
- MTRL ;
- SÉRÉNIS ASSURANCES SA ;
- ACM SERVICES SA ;

- ACM COURTAGE SAS ;
- FONCIÈRE MASSÉNA SA ;
- IMMOBILIÈRE ACM SAS ;

Au 31 décembre 2021, le GACM SA enregistre une charge d'impôt sur les sociétés de 0,2 millions d'euros, contre une reprise de charge de -1 millions d'euros en 2020. L'impôt sur les sociétés au niveau du GACM SA tient compte des effets de l'intégration fiscale qui est réalisée à son niveau.

VI. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

Détail du bilan actif

(en millions d'euros)

	2021	2020	% var
Immobilisations incorporelles	-	-	n/a
Immobilisations financières	4 169	4 168	0,0 %
Créances	12	141	- 91,5 %
Valeurs mobilières de placement	94	234	- 60,1 %
Disponibilités	-	-	- 3,3 %
Charges constatées d'avance	4	-	n/a
Prime de remboursement des obligations	2	-	n/a
Total	4 280	4 544	- 5,8 %

Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)

	2020	Affectation du résultat 2020	Autres mouvements 2021	2021
Capital	1 241			1 241
Prime de fusion	149		-	149
Prime d'apport	1 005			1 005
Réserve légale	124			124
Autres réserves	2			2
Report à nouveau	1 778	158	- 1 500	437
Résultat de l'exercice	158	- 158	549	549
Total des capitaux propres	4 457	-	- 951	3 507
Dividendes			1 500	

Analyse du Bilan

Au 31 décembre 2021, le total bilan s'établit à 4 280 millions d'euros (4 544 millions d'euros à fin 2020).

Les capitaux propres avant affectation s'élèvent à 3 507 millions d'euros contre 4 457 millions d'euros à fin 2020.

Le résultat de l'exercice 2020 de 158 millions d'euros a été affecté en totalité en report à nouveau. L'assemblée générale du 15 décembre 2021 a décidé de prélever un dividende extraordinaire de 1 500 millions d'euros sur le report à nouveau.

Le montant net des immobilisations financières, dont la liste est donnée dans l'annexe aux comptes, est en hausse de 1 million d'euros, principalement par la création d'une nouvelle entité EXPERTIZEN SAS (détenue à 100% par GACM SA) ainsi qu'en raison de l'évolution des cours de change des titres libellés en devise. Ces effets ont plus que

compensé la cession des actions EURO INFORMATION DIRECT SERVICES SAS au cours de l'exercice.

Le poste des valeurs mobilières de placement est essentiellement composé d'OPCVM de trésorerie.

Engagements hors bilan

La société a enregistré au poste « engagements reçus » un montant de 2 millions d'euros au titre de l'autorisation de découvert bancaire.

Au poste « engagements donnés » la société enregistre les engagements donnés à l'égard de tiers du GIE ACM pour un montant de 0,5 million d'euros. Pour chiffrer cet engagement, il a été considéré que chaque membre du GIE, filiale du Groupe, retiendrait une fraction des dettes identique à sa part dans les charges de l'exercice remboursables au GIE.

Les délais de paiement clients et fournisseurs

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées						3						
Montant total des factures concernées TTC		1 000,06	500,00									
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC		0,02%	0,01%									
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 30 jours fin de mois le 10 - Délais légaux : 60 jours fin de mois						- Délais contractuels : 0 jours - Délais légaux : 60 jours fin de mois					

VII. SOMMES DISTRIBUEES AU TITRE DES 3 DERNIERS EXERCICES

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées au titre des trois derniers exercices sont les suivantes :

(en euros)

Exercice		Dividende par action	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes non éligibles à l'abattement	Nature du versement
2021	au titre de l'exercice 31/12/2020	-	-	-	n/a
	dividende exceptionnel	18,73	1 499 650 565	-	en numéraire
2020	au titre de l'exercice 31/12/2019	-	-	-	n/a
2019	au titre de l'exercice 31/12/2018	6,00	480 400 608	-	en numéraire
	dividende exceptionnel	17,50	1 401 168 440	-	en numéraire

VIII. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Au 31 décembre 2021, le capital souscrit est composé de 80 066 768 actions de 15,50 euros chacune, de même catégorie et intégralement libérées, soit un capital total de 1 241,0 millions d'euros.

Les principaux actionnaires de la société au 31 décembre 2021 sont :

- la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) : 50,0 % du capital ;
- le Crédit Industriel et Commercial (CIC) : 16,1 % du capital ;
- la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe : 10,2 % du capital ;
- la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel MABN : 7,4 % du capital ;
- la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Loire-Atlantique et du Centre-Ouest : 5,4 % du capital ;
- la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan : 2,9 % du capital.

IX. MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET MANDATS SOCIAUX

La composition du conseil de surveillance et du directoire au 31 décembre 2021 est présentée au sein du chapitre I.

Modifications survenues sur la composition du conseil de surveillance en 2021

La FCM CEE a désigné Mme Nathalie Noël en qualité de représentant permanent à compter du 16 février 2021 en remplacement de Mme Estelle Malet.

L'assemblée générale du 12 mai 2021, a renouvelé l'ensemble des mandats des membres du conseil de surveillance, à l'exception :

- du mandat de M. Jean-Pierre Babel, remplacé par Mme Isabelle Pitto, également désignée vice-présidente du conseil de surveillance dès le 9 avril 2021, sous réserve de sa nomination en qualité de membre et à effet à l'issue de l'assemblée générale, date d'échéance du mandat de M. Babel.
- du mandat de la CRCM Anjou.

La CRCM Dauphiné Vivarais a désigné Mme Marie-Rose Moulin en qualité de représentant permanent à compter du 8 novembre 2021 en remplacement de M. Christophe Plantaz.

Modifications survenues sur la composition du directoire en 2021

Le 16 février 2021, le conseil de surveillance a nommé M. Nicolas Govillot en qualité de membre du directoire en remplacement de Mme Catherine Allonas Barthe dont le mandat a pris fin au 31 janvier 2021.

Mandats des commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet KPMG SA, représenté par Mme Francine Morelli, nommé lors de l'assemblée générale du 3 mai 2017, pour une durée de six ans.

Lors de cette même réunion, le conseil de surveillance a nommé un cinquième membre du directoire, Mme Isabelle Soubari.

Enfin, le 9 avril 2021, le conseil de surveillance a renouvelé, de façon anticipée, l'ensemble des mandats des membres du directoire, organe collégial, dont le mandat de président de M. Pierre Reichert. Ces mandats arrivaient à échéance à l'issue de l'assemblée générale du 12 mai 2021, leur renouvellement a donc pris effet à cette date.

Mandataires sociaux

La liste des mandats et des fonctions exercées durant l'exercice par M. Pierre Reichert, président du directoire, M. Daniel Baal, M. Nicolas Govillot, M. François Martin et Mme Isabelle Soubari, membres du directoire, ainsi que par les membres du conseil de surveillance, est donnée en annexe.

MM. Pierre Reichert, Daniel Baal, Nicolas Govillot et François Martin ainsi que Mme Isabelle Soubari, n'ont perçu durant l'exercice, au titre de leur mandat, ni rémunération, ni avantage en nature du GACM SA ou d'une autre société contrôlée par le GACM SA au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

La société GACM SA n'a accordé aucune option de souscription ou d'achat d'actions à ses mandataires sociaux.

Mouvement de gouvernance post-clôture

La CRCM Nord Europe a désigné M. Benoît Gamand en qualité de représentant permanent au sein du conseil de surveillance du GACM à compter du 3 janvier 2022, en remplacement de Monsieur Éric Charpentier.

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SAS, représenté par M. Sébastien Arnault, nommé lors de l'assemblée générale du 6 mai 2020, pour une durée de six ans.

X. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

La Russie a déclenché le 24 février 2022 une opération militaire de grande envergure en Ukraine. En réponse, l'Union européenne ainsi que d'autres pays et institutions ont adopté un ensemble de sanctions à l'encontre de la Russie.

Une première analyse de risques a été menée par le GACM, il en ressort qu'il ne détient d'exposition directe significative ni en Ukraine, ni en Russie.

La direction du GACM reste attentive à l'évolution de cette crise et de ses répercussions.

XI. PERSPECTIVES

Poursuite de l'application du plan stratégique Ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin !

Les projets du GACM s'inscrivent dans le plan stratégique du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, lequel a été révisé en 2020 pour tenir compte des impacts de la crise sanitaire et permettre l'accélération des investissements technologiques et humains en cohérence avec les engagements environnementaux et sociétaux, tout en préservant la solidité financière du groupe.

Le Groupe des ACM poursuit ainsi sa mission consistant à équiper les clients des réseaux bancaires, avec des offres couvrantes et des services performants. La prévoyance individuelle, et de manière générale les thématiques de la protection sociale, seront ainsi un axe fort de développement en 2022.

En outre, en 2022, le renouvellement de la gamme de produits à destination du marché des professionnels et des entreprises sera achevé, notamment avec une nouvelle offre de santé collective et une nouvelle solution en assurance de biens et responsabilités qui sera expérimentée auprès de la clientèle du réseau Entreprises. Une approche par le

courtage viendra compléter les gammes existantes pour les risques d'assurance spécifiques des entreprises. L'accompagnement des réseaux sera renforcé sur ces offres par l'expertise et le soutien des équipes du GACM.

En assurance vie et épargne, la politique de diversification vers les unités de compte entamée en 2019, tant sur le stock que sur la collecte, se poursuivra en 2022, ainsi que le développement de l'épargne retraite, entamé depuis 2020 autour des produits PER, individuels et entreprises.

Ces projets seront appuyés par une évolution de la politique de commissionnement des réseaux de distribution, visant à encourager la production d'assurance dans l'intérêt des besoins de couverture des clients et à pérenniser le modèle de bancassurance.

Enfin, le développement à l'international du modèle de bancassurance sera également poursuivi, notamment en Belgique avec le réseau Beobank, dont le partenariat se renforce avec l'intégration du Crédit Mutuel Nord Europe dans Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 1^{er} janvier 2022, et en Allemagne avec des projets d'implantation dans ce pays.

XII. RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

(en millions d'euros)

	2017	2018	2019	2020	2021
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 119	1 241	1 241	1 241	1 241
Nombre d'actions émises	72 180 191	80 066 768	80 066 768	80 066 768	80 066 768
Opérations et résultats de l'exercice					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	339	373	1 784	157	549
Impôts sur les bénéfices	15	4	7	- 1	-
Participation des salariés au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	324	369	1 778	158	549
Résultats par action (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	4	5	22	2	7
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4	5	22	2	7
Dividende en euros attribué à chaque action (avant avoir fiscal)	4,20	23,50	0,00	18,73*	

* dividende exceptionnel